

## CONSEIL MUNICIPAL : séance du vendredi 03 décembre 2020

Présents : Dominique RORY, Patrice BOUTET, René BRUYERE, Claire CHAZELLE, Arnaud CHEYLUS, Philippe DUREL, Jean-Paul LABE, Irène PION,

Excusés : Anthony BRETTHONNIER pouvoir Jean-Paul LABE, Jean-Luc OBLETTE

Absents : Françoise TEISSIER

Secrétaire de séance : Arnaud CHEYLUS

Date de convocation : 03 décembre 2020

Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2020, à l'unanimité des présents.

### **Adoption du RPQS Eau potable : délibération n° 2020/46**

Monsieur le Maire présente le rapport 2019 sur la qualité du réseau d'eau potable de la commune.

Cette compétence est portée par le syndicat de la Bombarde depuis 2018.

Son territoire couvre 36 communes pour 20 518 habitants.

Le syndicat a réalisé un prélèvement de 1 166 877 m<sup>3</sup> d'eau en 2019 dans le barrage du Gué de la Chaux et dans la rivière le Boen pour alimenter le réseau.

Le Maire souligne que depuis 2019, une liaison permanente est faite entre les réseaux du syndicat du Gantet et le notre au niveau de la jonction entre Saint Jodard et Neulise afin de palier à un manque d'eau sur notre territoire.

M Bruyère ajoute que les communes membres de Loire Forez veulent sortir du syndicat de la Bombarde.

Cela diminuerait d'un tiers le nombre de communes du syndicat et risque de mettre en péril la pérennité du syndicat.

En application du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ce rapport doit faire l'objet d'une délibération dans chaque commune membre du syndicat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du syndicat des eaux de La Bombarde pour l'année 2019.

### **Adoption du RPQS Assainissement non collectif : délibération n° 2020/47**

Monsieur le Maire présente le rapport 2019 sur la qualité des installations d'assainissement non collectif.

La compétence assainissement non collectif est du ressort de la communauté de commune de Forez Est depuis 2019, concerne 33 communes pour environ 9 600 habitants concernés.

229 contrôles ont été effectués en 2019. Il ressort que 58.12% des installations sont conformes.

En application du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ce rapport doit faire l'objet d'une délibération dans chaque commune membre du syndicat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de Forez Est pour l'année 2019.

### **Renouvellement de l'adhésion à la convention MAGE du département : délibération n° 2020/48**

La Mission départementale d'Assistance à la Gestion de l'Eau propose une assistance technique des stations d'épuration (construction, réception des travaux, contrôle et exploitation) aux petites collectivités, après signature d'une convention. Monsieur le Maire

demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec la MAGE, pour une durée de 4 ans, au prix de 65 cts par habitant DGF.  
La décision est adoptée à l'unanimité des présents.

### **Proposition d'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SIEL**

Le Maire présente la proposition d'adhésion au groupement d'achat du SIEL.

Cette convention permet, sous rétribution du service, de donner accès à des prix négociés par l'acheteur du SIEL.

La convention est signée à vie et donne accès aux marchés de l'électricité, du gaz ...

Avant d'adhérer il est possible de faire des simulations pour comparer les prix en convention et hors convention.

Le Conseil municipal décide de faire faire des simulations pour le marché de l'électricité avant de se prononcer sur une éventuelle adhésion.

### **Désignation du référent ambroisie : délibération n° 2020/49**

La lutte contre la prolifération de cette plante envahissante, fortement allergisante a conduit les préfets à demander le concours des communes par la nomination d'un référent au sein de son conseil.

M Boutet propose sa candidature en tant que référent Ambroisie pour la commune de Saint-Jodard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la candidature de Monsieur Boutet et le nomme référent communal dans la lutte contre l'ambroisie.

### **Demande de remise gracieuse : délibération n° 2020/50**

Le Maire présente un dossier de demande de remise gracieuse de loyer de Monsieur Roiret Romain.

Lors de son installation, l'appartement a subi un dégât des eaux et Monsieur Roiret n'a pu emménager à la date initiale de son bail mais un mois plus tard.

C'est pourquoi il demande la remise de la somme restante à payer du titre 56 de 2019 pour un montant de 257,43 €.

Au vu des circonstances, la demande est acceptée à l'unanimité des présents.

### **Décision modificative budget principal n°2 : délibération n° 2020/51**

En raison d'un dépassement budgétaire dans la section fonctionnement, Monsieur le Maire propose la modification suivante sur le budget principal :

- Diminution de crédits de 0.05 € sur le compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance) chapitre 66
- Et augmentation correspondante au compte 6811 (dotations aux amortissements) chapitre 042

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité

### **Programme voirie 2021 : délibération n° 2020/52**

Pendant la tournée d'inspection des chemins, il est apparu qu'une portion du chemin du Sault est très endommagée.

Le Maire propose donc la réparation du Chemin du Sault par un enrobé à chaud, entre la maison de M Epinat Eugène et la croix du chemin du Sault, soit une portion de 510 m<sup>2</sup>.

De plus, les fossés du chemin du Sault sont également en mauvais état, il faut donc envisager leur nettoyage sur environ 1 km.

Le montant total prévisionnel de ces travaux s'élève à 15 330 € HT.

De plus, Monsieur Cheylus expose que, sur le chemin de la Reculat, après le passage à niveau, une partie du fossé est complètement obstruée et l'eau s'écoule sur le chemin pendant les épisodes de pluie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la proposition de travaux sur le chemin du Sault à l'unanimité et sollicite l'aide du Conseil départemental de la Loire au titre du Programme Voirie Rurale 2021.
- Décide de refaire une tournée d'inspection des fossés de la commune lors d'un épisode de pluie pour vérifier le fonctionnement des évacuations.

#### **Demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe BONUS RELANCE REGION : délibération n° 2020/53**

Suite à la venue de l'architecte conseil du département de la Loire, qui a donné des idées de perspectives pour le bâti de la commune, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux prévus pour 2021 dans le bâtiment de l'école :

- Rénovation de l'appartement 2 : isolation, plomberie, électricité, sols, salle de bain, wc.
- Changements des volets du premier étage
- Remise en état des communs côté appartement 2 : déplacement tableau électrique, montée d'escalier, paliers

Pour le financement de ces travaux, dont le montant total prévisionnel s'élève à 75 000 € HT, une aide de la région est susceptible d'être accordée au titre de l'enveloppe exceptionnelle BONUS RELANCE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et sollicite l'aide du Conseil régional au titre de l'enveloppe BONUS RELANCE REGION.

#### **Demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2021 : délibération n° 2020/54**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux prévus pour 2021 dans les appartements communaux pour l'installation d'éléments de cuisine dans les appartements 4 et 6 à l'îlot communal et 1 et 2 à la mairie.

Pour le financement de ces travaux, dont le montant total prévisionnel s'élève à 16 643.02 € HT, une aide de Conseil départemental est susceptible d'être accordée au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et sollicite l'aide du Conseil départemental de la Loire au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

#### **Commissions de la communauté de commune Forez Est**

M Durel fait un compte rendu de la commission Agriculture, Commerce et Economie

- Agriculture :
  - Une collecte de pneu pour les agriculteurs va être réalisée sur le territoire Forez Est en 2021. Les pneus ainsi collectés vont permettre d'alimenter une cimenterie.
  - Loi EGalim : Une étude est en cours sur la faisabilité de la mise en place cette loi qui prévoit notamment un approvisionnement des cantines scolaires par des circuits courts.

- Commerce :
  - Réactivation du processus d'aide aux commerces suite à la crise COVID
- Economie :
  - la ZAC des Murons II à Veauche est en cours de réalisation, elle va comprendre 80 logements sociaux, 17 hectares pour les activités économiques (beaucoup de demande), et environ 5000 m<sup>2</sup> pour des équipements publics ou privés.
  - Les différentes ZAC du territoire de Forez Est représenteront en 2021 un investissement de 3 millions d'euros. Il est à noter que l'ancien site SAMRO à Balbigny est d'ors est déjà en vente et plusieurs parcelles ont été acquises.

M Cheylus fait un compte rendu de la commission Environnement

- Présentation de la SAGE :
  - Service du département qui permet d'aider les communes à réaliser des études sur la consommation énergétique de son patrimoine et fait des préconisations sur les améliorations possibles. Actuellement la commune n'adhère pas à ce service, son coût serait de 348 €. Le Conseil municipal décide qu'il serait opportun d'étudier la proposition du SAGE si un projet de rénovation thermique des bâtiments s'engage lors de ce mandat.
- Enveloppe CEE :
  - Cette enveloppe dédiée aux communautés de communes pour la mise en place d'actions en matière d'économie d'énergie n'a pas été entièrement consommée sur le territoire de Forez Est. Il reste 240 000 €. Les membres de la commission étudient actuellement les possibilités de répartition entre les communes membres et la communauté de commune.
- Projets photovoltaïques :
  - De plus en plus de projet de photovoltaïque voient le jour sur notre territoire, pour une production attendue de 475 000 kW/an.
  - Pour la commune, M Andriamboavonjy de la communauté de commune a envisagé la possibilité d'utiliser le terrain restant du lotissement pour installer des panneaux photovoltaïques mais il s'avère trop restreint. Il nous propose d'étudier les possibilités au niveau des toits des bâtiments communaux.

M Bruyere fait un compte rendu de la commission Aménagement du territoire et de la commission mobilité

- Aménagement du territoire :
  - Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en suspend, en attente des délibérations des communes membres sur leur accord ou non d'un PLUi
- Mobilité :
  - L'accent est mis sur l'amélioration des services présents dans les gares avec notamment l'aménagement à Montrond-les-Bains et à Veauche d'une plateforme regroupant les différentes lignes de bus sur la gare.

Mme Chazelle fait un compte rendu de la commission Petite enfance et jeunesse :

- La première réunion a permis de présenter les structures présentes sur le territoire, les 5 multi-accueil, les micro-crèches, les relais assistantes maternelles, ainsi que le fonctionnement de la ludothèque en période de COVID.

### Questions diverses

- Fin de bail à réhabilitation : le bail prendra fin le 30/06/2021

- Rencontre avec EPORA : Le 25 novembre une réunion a eu lieu entre l'organisme public EPORA, le conseil départemental en la personne de Daniel FRECHET que nous remercions pour son soutien, et la mairie (mairie et adjoints) pour relancer le projet de réhabilitation de la l'ancienne bonneterie située rue des communes.

Le projet a vu le jour en 2012. Une convention opérationnelle, signée en 2015, était arrivée à expiration fin 2019. Elle prévoyait l'acquisition pour l'euro symbolique de la bonneterie par Epora. La friche industrielle devait être déconstruite et remplacée par des logements sociaux. Le projet aurait du être achevé au plus tard en 2019. Si la commune a honoré ses engagements, EPORA n'a pas rempli les siens.

Le coût de ce dispositif pour la commune ne devait pas excéder les 100 000€ environ, aux termes de la convention.

Aujourd'hui EPORA a dépensé 30 000€ en frais d'études (dont la commune n'a pas eu de compte rendu) et évalue à 300 000 € la démolition du bâtiment.

Cette proposition a donc été rejetée et le Maire demande à EPORA de revenir très rapidement avec de nouvelles propositions pour la réhabilitation du site et un plan de financement des travaux, plus réalistes au vue des possibilités financières de la commune.

- Sécurisation de l'entrée du village en venant de Neulise par la route départementale : des riverains nous signalent un problème de vitesse. Nous avons déjà pris contact avec le département il y a quelques années à ce sujet. Le département n'avait donné une suite favorable à notre demande d'aménagements sur cet axe à l'entrée du village visant à ralentir des véhicules. La commune reprend contact avec le département pour tenter de trouver une solution.

- Projet d'aménagement du bourg : le projet touche à sa fin et en conformité avec le budget.

- Demandes de participation de :

- ADAPEI : financement d'activités de loisirs

- LIGUE CONTRE LE CANCER : faire une campagne des offres de service

Les demandes bien que légitimes n'ont pas été retenues car la commune privilégie les actions déjà en cours en subventionnant des associations locales.